



COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Année universitaire 2017-2018

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 1^{er} aout 2011 relatif à la Licence ;
VU l'arrêté modificatif du 17 octobre 2014 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 25 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury rectificatif de la **Licence 2 Sciences de la Vie** est ainsi constitué pour le **premier semestre** de l'année universitaire **2017 - 2018** (S3 de la licence Sciences de la Vie) :

Président(e) : Dehbia ABED VIEILLARD

Membres :

Aurélie Rieu-Guigon
Nathalie Leborgne-Castel
Claire Rosnoblet
François Bousquet
Christine Stern
Jean-Pierre Vannier

Catherine Bracieux-Perril
Stéphane Garnier
Emmanuelle Pucéat
Irina Bundeleva
Sophie Le Gallet
Corinne Leloup

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 02/02/2018
Le Directeur de l'UFR,

Michel NARCE